



Pouvoirs de l'écriture

Aïssatou Mbodj-Pouye

► **To cite this version:**

Aïssatou Mbodj-Pouye. Pouvoirs de l'écriture. Critique (Minuit), 2004, pp.77-88. <hal-00352150v2>

HAL Id: hal-00352150

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00352150v2>

Submitted on 20 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Texte paru dans *Critique*, n°680-681, « Frontières de l'anthropologie » dirigé par Benoît de l'Estoile et Michel Naepels (janvier- février 2004), p. 77-88.

Pouvoirs de l'écriture

Jack Goody, *The Power of the Written Tradition*, Washington, London, Smithsonian Institution Press, 2000, 192 p.

Brian V. Street, *Social Literacies: Critical Approaches to Literacy in Development, Ethnography and Education*, London, New York, Longman, 1995, 184 p.

La question des effets de l'écriture intéresse les sciences sociales à plus d'un titre : les sociétés traditionnellement étudiées par les anthropologues sont aujourd'hui situées pour la plupart dans des pays en développement où l'alphabétisation, à travers la scolarisation et les programmes destinés aux adultes, modifie de manière durable les rapports sociaux ; l'histoire accorde une attention particulière aux moments d'acculturation à l'écrit, mettant en évidence le rapport des milieux populaires, même très peu alphabétisés, avec la culture légitime ; la sociologie de l'éducation fait de la familiarité de l'enfant avec la culture écrite une piste d'analyse pour comprendre les inégalités de réussite scolaire... Dans tous ces champs, il s'agit avant tout de comprendre les effets, cognitifs et sociaux, de l'introduction ou de la généralisation de l'écriture dans un contexte donné. Peut-on se donner un modèle général de ces changements ? Telle est l'ambition de Jack Goody dans *The Power of the Written Tradition*. Il donne deux objets à ce recueil d'articles : clarifier certains problèmes soulevés par ses analyses précédentes, depuis *La Raison graphique*¹, et développer le thème du pouvoir de l'écrit (*PW*, p. 152).

¹ *La raison graphique*, Paris, Minuit, 1979, fait suite à l'ouvrage collectif dirigé par Goody *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge, CUP, 1968.

Le premier chapitre, « Objections et réfutations », rappelle le contexte dans lequel a été formulée l'idée d'une technologie de l'intellect : il s'agissait de rendre compte de ce qui distingue qualitativement le fonctionnement cognitif des cultures non par l'hypothèse d'une différence d'essence, mais par une analyse des moyens de communication dont elles disposent, au premier rang desquels l'écriture.

Ce geste par lequel Goody a constitué l'écriture en objet de l'anthropologie est important à un double titre.

D'une part, Goody ouvre la perspective d'une réflexion sur l'anthropologie comme savoir écrit, c'est-à-dire sur les effets qu'une mise en forme graphique produit sur des informations transmises oralement. Dans *La Raison graphique*, il étudiait ces dispositifs proprement graphiques que sont la liste et le tableau, en particulier pour la transcription d'un mythe. *The Power of the Written Tradition* apporte une illustration nouvelle de ce point dans le chapitre trois consacré à la mise par écrit d'un rituel.

D'autre part, un champ nouveau est donné à l'anthropologie dans la décision de prendre pour objet des sociétés ou des groupes lettrés². En effet, l'écriture a pu faire figure de frontière pour cette discipline, le partage du travail entre historiens et ethnologues s'effectuant sur cette ligne : aux premiers les sociétés à culture écrite, disposant d'archives, aux seconds celles à tradition orale.

Une histoire plus fine de la constitution de la discipline invite à nuancer cette image de l'anthropologie. Ainsi, pour Daniel Fabre « ce n'est pas l'évolutionnisme qui a inventé l'accès à l'écriture comme marque décisive d'un changement de forme sociale, c'est même exactement le contraire³ ». Des anthropologues comme Tylor ou Morgan,

² L'adjectif « lettré » et le nom commun correspondant sont employés ici comme équivalents de « literate » qui en anglais signifie « qui sait lire et écrire » sans toujours retenir la connotation de « cultivé ».

³ *Par écrit. Ethnologies des écritures quotidiennes*, Paris, éd. de la MSH, 1997, « Introduction », p. 2.

postulant l'universalité de l'expression graphique, essayent de repérer ses traces dans toute société. Certes, selon une figure classique de l'évolutionnisme qui reconnaît l'unité du genre humain avant d'opérer des discriminations internes⁴, l'écriture intervient finalement dans la définition d'un seuil, en sa forme achevée qu'est l'écriture alphabétique. Mais l'idée de faire de son absence un caractère distinctif des sociétés qu'étudie l'anthropologue apparaît plus tard, notamment quand Claude Lévi-Strauss remplace l'expression de « peuples non civilisés » par celle de « peuples sans écriture »⁵.

C'est cette définition de l'objet de l'anthropologie que Goody met en cause. Dans l'énoncé qui assigne à l'anthropologie l'étude des sociétés « sans écriture », ce qui pose problème est moins le fait de définir son objet par un manque que d'essentialiser la frontière. Dès lors, il ne suffit pas de souligner le caractère aliénant de l'écriture, comme le fait Lévi-Strauss dans la « Leçon d'écriture » de *Tristes tropiques* qui présente le rejet de l'écriture par certains Nambikwara comme une preuve de sagesse, pour échapper à l'ethnocentrisme⁶. Comme l'a montré Jean Bazin⁷, le retournement d'un stigmatisme en avantage ne modifie pas le fonctionnement du discours qui assigne à l'autre le rôle de miroir. Goody inaugure donc une approche nouvelle en décidant de faire de l'écriture un objet de l'anthropologie, c'est-à-dire en essayant d'observer concrètement les modifications qu'entraîne l'apparition de l'écriture tant sur l'organisation du savoir que sur celle de la société.

⁴ « Le Grand Partage ou la tentation ethnologique », p. 18-19, in G. Althabe, D. Fabre et G. Lenclud, *Vers une ethnologie du présent*, Paris, éd. de la MSH, 1992.

⁵ Cf. *De près et de loin*, Paris, Odile Jacob, 1988, où Lévi-Strauss revient sur le choix de l'intitulé de sa chaire à l'EPHE, « Religions des peuples sans écriture ».

⁶ Une belle lecture de ce passage de *Tristes tropiques* est proposée par J. Derrida (*De la grammatologie*, Paris, Minuit, 1967, 2^e partie, chap. 1).

⁷ « Le bal des sauvages » in J.-L. Amselle (dir.), *Le Sauvage à la mode*, Paris, Le Sycomore, 1979.

Si Goody maintient cette ligne d'argumentation, ses positions ont néanmoins évolué depuis *La Raison graphique*. Il revient ici sur des points déjà repris dans *Entre l'oralité et l'écriture*⁸, tel le privilège initialement accordé à l'écriture alphabétique qui est à nouveau discuté (*PW*, p.138-140). Quant à la notion centrale des « effets » de l'écriture, Goody introduit une série de nuances, préférant au terme de « conséquences », celui d'« implications », voire la notion d'« influence ». Il rejette toute lecture déterministe de cette notion dans un passage où pour la première fois il répond à certaines critiques (*PW*, p. 7). À force d'atténuer l'idée d'une détermination causale, Goody a pu paraître renoncer à l'essentiel de sa thèse⁹, mais ce livre donne davantage une impression de continuité. En effet, l'écriture reste associée à la rationalité et à la réflexivité en ce qu'elle permet le développement de la logique au sens propre du terme (caractérisée par une série d'opérations cognitives, notamment le syllogisme), de l'histoire, d'un usage décontextualisé du langage, d'une tradition critique. Quant à ses effets sociaux, ils sont ici articulés autour du thème du pouvoir.

La domination des lettrés

Le thème du pouvoir de la lettre est décliné selon deux aspects (*PW*, p. 1) : « le pouvoir que la lettre donne aux cultures qui possèdent l'écriture sur celles qui sont purement orales », et « le pouvoir que l'écriture peut conférer à divers groupes ou individus d'une société donnée ». Entre les deux, il semble qu'il y ait seulement une différence d'échelle : dans le premier sens, il s'agit du rapport de cultures entre elles, dans le second, Goody analyse les rapports de domination de groupes, ou plus rarement d'individus, sur d'autres. Cette variation des échelles est présentée comme l'étude de

⁸ *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, PUF, 1994.

⁹ C'est la lecture que J. Halverson propose de l'évolution des positions de Goody dans « Goody and the implosion of the literacy thesis », *Man*, 27(2), juin 1992.

deux aspects d'un même problème, mais on peut se demander si un rapport autre que de pure homonymie existe entre le pouvoir d'une culture sur d'autres (telle l'Inde hindoue dominant les cultures orales de l'Asie du sud-est) et celui qui s'exerce à l'intérieur d'une même société (par exemple dans un village africain aujourd'hui, la partie alphabétisée de la population s'imposant face à l'autre). Dans le premier cas, l'idée de pouvoir recouvre celle d'une influence plus ou moins diffuse (*PW*, p. 152-153), dans le second, elle désigne un processus de contrôle de certains groupes sur d'autres, exclus des mécanismes de la prise de décision (*PW*, p. 154).

À l'échelle d'un groupe ou d'un individu, il est clair que Goody étudie l'exercice d'un pouvoir : que l'écriture serve à contrôler des populations ou à se libérer d'un asservissement, on est d'emblée dans le registre politique. À l'échelle des cultures en revanche, apparaît une ambiguïté : l'écriture est-elle l'instrument d'une domination effective, ou un élément qui avantage une culture par rapport à d'autres ? Dans cette seconde acception, il est question du pouvoir de la lettre au sens d'une faculté, d'une propriété de l'écriture liée à sa supériorité intrinsèque sur la communication orale. L'expression de « pouvoir de la lettre » appliquée à une culture joue dans le texte de Goody sur ces deux registres : l'écriture est à la fois ce qui accroît les possibilités de développement intellectuel d'une culture, et ce qui lui permet de dominer effectivement ses voisines orales. Or l'articulation de ces deux registres ne va pas de soi : en effet, on peut accorder le premier point, c'est-à-dire les avantages cognitifs de l'écriture, sans envisager une traduction de cette suprématie dans l'ordre social ou politique. Inversement, on peut reconnaître la domination des groupes, voire des sociétés lettrés, sans admettre l'hypothèse d'une supériorité de cette technique de communication.

Le passage d'une acception à l'autre du terme de pouvoir est récurrent dans l'ouvrage. Prenons par exemple ce passage du chapitre sept qui traite des processus par lesquels une tradition religieuse devient canonique, c'est-à-dire fait autorité dans son domaine. Pour Goody, la référence à des textes canoniques explique que l'on retrouve des figures semblables dans les statuaire liées à des religions écrites (par exemple le christianisme ou l'hindouisme) sur de longues périodes temporelles et dans de vastes étendues géographiques, ce qui n'est pas toujours le cas dans la sculpture africaine. « Cette différence tient au pouvoir qu'a l'écriture d'établir et de valider un cadre permanent de croyances dans une forme canonique durable. Cette continuité textuelle représente un pouvoir, notamment aux mains des spécialistes de la religion, et encourage par là un usage particulièrement conservateur des compétences scripturales » (PW, p. 128). La première occurrence du terme désigne une potentialité propre à l'écriture, la seconde une autorité qu'elle confère.

Ce glissement conceptuel a son importance. En effet, l'idée selon laquelle l'écriture a un pouvoir, au sens de propriété intrinsèque, est un postulat. La thèse de la domination d'une culture sur une autre est de l'ordre du constat historique. En réalité, c'est le premier point qui est essentiel au dispositif de Goody, ce qui donne aux exemples du second point un statut d'illustrations plutôt que d'arguments.

L'absence d'analyse des enjeux de pouvoir liés à la culture écrite est l'un des reproches récurrents adressés à Goody par ses critiques, en particulier par Brian Street, dans les articles réunis dans *Social Literacies*. Ce livre présente de manière synthétique les principaux enjeux d'une ethnographie de l'écriture. Celle-ci prend pour objet, non l'écriture, mais les pratiques de l'écrit dans leur double rapport aux institutions qui les transmettent, et aux autres pratiques, notamment orales, de communication. Il s'agit de

comprendre ce qu'une culture ou un groupe social fait de l'écrit dans un contexte donné. Un moyen privilégié d'observation, dont Shirley Brice Heath a montré l'intérêt, consiste à analyser des scènes mettant en jeu l'écrit (*literacy event* en anglais)¹⁰ : lecture d'une lettre en public, rédaction collective d'un courrier... Observer comment un écrit est manipulé et analyser les discours tenus à cette occasion permet de saisir les représentations de l'écrit en jeu et la diversité de ses usages. Le privilège donné dans cette perspective à une approche ethnographique de l'écrit ne signifie pas que l'on renonce à l'inscrire dans des rapports de domination. Au contraire, Street revendique « une attention accrue aux relations de pouvoir inscrites dans les pratiques de l'écrit » (*SL*, p. 16).

The Power of the Written Tradition représente-t-il un tournant dans l'œuvre de Goody, par la prise en compte de cette question du pouvoir ? Dans le chapitre « Le pouvoir et le livre », Goody donne deux exemples de la manière dont des rapports de domination se nouent à l'intérieur des sociétés partiellement alphabétisées. Il évoque d'abord les cultures écrites qui historiquement se sont développées alors que seule une part infime de leur population savait lire et écrire, et conclut que les analphabètes « étaient en un sens au pouvoir des lettrés quant aux principales activités culturelles » (*PW*, p. 154). Sauf à définir, de manière circulaire, ces activités à l'aune de la culture lettrée, cette assertion est discutable. Comme l'a montré Roger Chartier pour la France d'Ancien Régime, les élites n'ont le monopole ni de la définition des produits culturels légitimes, ni de celle de leurs usages. En dehors des milieux lettrés sont mis en œuvre des modes d'appropriation spécifiques de ces produits, le rapport populaire à la culture

¹⁰S. B. Heath, *Ways with Words. Language, life and work in communities and classrooms*, Cambridge, CUP, 1983, p. 200. L'article d'A. Anderson et al. auquel est emprunté le concept de *literacy event* est repris dans M. Cole et al. (eds), *Mind, Culture, and Activity. Seminal papers from the Laboratory of Comparative Human Cognition*, Cambridge, CUP, 1997.

étant défini comme « une manière d'utiliser des objets ou des normes qui circulent dans toute la société mais qui sont reçus, compris, maniés de diverses façons »¹¹. La thèse de Goody l'amène ici à négliger ces logiques de l'appropriation au profit d'une analyse exclusivement en termes de domination symbolique.

Le second exemple de Goody est celui des analphabètes des pays africains qui se trouvent dessaisis du pouvoir par l'avènement d'un système administratif et politique qui « repose sur des projets de lois, des décrets, des ordres du jour et des programmes », et où il faut « savoir lire et écrire pour participer pleinement à la vie politique » (*PW*, p. 152). Pour Goody, « les villageois dans l'Afrique contemporaine sont maintenant partagés entre ceux qui savent lire et écrire et ceux qui ne le savent pas ». À ce point, Goody prévient une objection relativiste en concédant « [qu'] à un niveau idéalisé, on peut attribuer à ces derniers un accès à des aspects différents mais comparables du savoir humain, la profondeur de la sagesse traditionnelle étant mise en regard de l'étendue d'une connaissance généralisée tirée des livres. Mais en fait le déséquilibre apparaît dans le fait que la culture écrite est associée au pouvoir dans les domaines politique, professionnel et économique » (*PW*, p. 154). Cet exemple appelle deux types de remarques : d'une part, on peut nuancer le tableau que brosse Goody du monopole du pouvoir par les lettrés, d'autre part, il faut s'interroger sur les conditions qui rendent possible l'association de l'écrit et du pouvoir.

Tout d'abord, l'idée d'un partage entre ceux qui savent lire et écrire et ceux qui ne le savent pas ne reflète pas la complexité de situations où coexistent plusieurs langues de l'écrit. C'est un point auquel Goody lui-même s'est intéressé dans un travail avec Sylvia Scribner et Michael Cole sur les Vaï du Libéria. Dans la plupart des pays

¹¹ *Culture écrite et société*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 213.

africains, différentes langues de l'écrit coexistent dont les statuts varient, ce qui rend difficile toute assignation indifférenciée d'un pouvoir à l'écrit. De plus, la variation des compétences en matière de lecture et d'écriture dessine un continuum entre instruits et analphabètes : selon les contextes, le niveau assurant une maîtrise de l'écrit diffère. Enfin, la possibilité de la délégation d'écriture implique que la connaissance des usages sociaux de l'écrit ne passe pas nécessairement par l'acquisition des compétences. Dans les villages du sud-ouest du Mali où a enquêté le sociologue Étienne Gérard, être lettré est un attribut parmi d'autres (le rang social et l'âge notamment) permettant de prétendre à des postes de responsabilité. Le pouvoir issu de l'instruction entre en concurrence avec d'autres ordres de légitimité, plutôt qu'il ne s'y substitue. « Loin de permettre l'érection de deux classes distinctes qui sépareraient les lettrés et ceux qui ne le sont pas – à travers leurs identités, fonctions et pouvoirs – l'écriture discrimine ici les individus en fonction de ce qu'ils savent et peuvent *individuellement*, et ce de manière inégale : selon le niveau de leurs études et le milieu dans lequel ils vivent en effet, les instruits n'ont ni le même statut ni les mêmes "pouvoirs".»¹²

L'existence d'une dichotomie entre les lettrés et les analphabètes est une situation qui a ses conditions socio-historiques de possibilité. Commentant l'enquête de Patrick Williams chez les Tsiganes en France, Fabre oppose les contextes où « le rapport à l'écrit, admis comme une qualité de l'environnement social, est traité collectivement » et où « toutes les figures de la traduction sont à la disposition de chacun », et ceux où « le savoir lire et écrire est conçu comme une qualité intrinsèque de chaque personne, indispensable à sa survie » (*Par écrit*, p. 10-11). La situation des pays africains se situe probablement entre ces deux modèles, et le « mouvement si fort en

¹² É. Gérard, *La tentation du savoir en Afrique. Politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali*, Paris Khartala-ORSTOM, 1997 : p. 138-139.

faveur de l’alphabétisation universelle » que Goody présente comme une preuve du pouvoir de la lettre (*PW*, p. 157) est plus ou moins réel selon les pays, le contexte rural ou urbain... L’idée selon laquelle l’alphabétisation est indispensable au développement économique et à la participation à la vie publique apparaît surtout comme une constante des discours sur l’alphabétisation¹³.

Un des aspects sur lequel Goody insiste dans son ouvrage est le pouvoir que l’écriture donne à des groupes auparavant dominés. L’écriture, instrument de maîtrise sur les autres, est aussi ce dont le contrôle ne peut manquer d’échapper et qui devient un instrument de résistance, voire d’émancipation. Le chapitre cinq est consacré à illustrer ce point par une analyse très précise du rôle central d’esclaves et d’affranchis lettrés dans les révoltes qui ont secoué Salvador de Bahia au Brésil au début du XIX^e siècle. Ici encore apparaît une ambiguïté dans ce que Goody accorde aux dominés : certes, ceux-ci peuvent détourner l’écriture des fins que le pouvoir lui a assignées, pour la faire servir leurs propres besoins, mais la définition de ce que l’on peut faire de l’écrit ne leur appartient pas. Or ce qui est véritablement subversif dans la manière dont les dominés s’emparent de l’écrit, n’est-ce pas leur capacité à inventer des usages nouveaux, imprévus, de l’écrit ? À partir d’un exemple extrême, celui des écrits retrouvés sur les corps des morts accidentés au XVIII^e siècle, Arlette Farge s’est attachée à montrer qu’on ne peut concevoir le rapport à l’écrit, même des plus démunis, sur le seul mode de la dépossession¹⁴. La lecture de ces documents conservés dans les archives de police montre l’importance de l’écrit dans la vie de personnes pourtant aux marges de la société. L’écrit est certes ce qui inscrit ces individus dans la société (on les retrouve

¹³ B. Street (ed.), *Literacy and Development*, Londres, Routledge, 2001, notamment l’article de U. Papien « “Literacy- your key to a better future?” Literacy, reconciliation and development in the National Literacy Programme in Namibia ».

¹⁴ *Le Bracelet de parchemin. L’écrit sur soi au XVIII^e siècle*, Paris, Bayard, 2003.

porteurs de certificats de baptêmes, de lettres d'engagement...). Mais c'est aussi ce qui leur permet une mise en forme, fût-elle minimale, de leurs expériences, par exemple par des billets indiquant leur identité « en cas de malheur », ou par des lettres, parfois fictives, permettant de s'inventer des relations, de construire une vie différente de celle qui a été vécue. L'appropriation de l'écrit qui se joue dans de tels cas ne peut, on le voit, être pensée sur le modèle d'un retournement du pouvoir de l'écrit, tel que le propose Goody. Peut-on alors continuer à parler d'un pouvoir intrinsèque de l'écriture ?

Un pouvoir de la lettre ?

Certaines indications du texte de Goody ouvrent la voie à une approche beaucoup plus contextualisée que celle que proposent les développements généraux sur le pouvoir de l'écriture. Ainsi, l'idée de la primauté d'une version écrite d'un rituel sur d'autres est illustrée par la transcription du mythe du Bagré par Goody. Il a pu observer sur son terrain ghanéen les effets de la publication de ses premiers travaux. « Le premier Bagré que j'ai enregistré et publié est devenu, *au moins pour une partie de la population scolarisée*, la version autorisée ; c'est le texte, et non ce qui est prononcé, qui est orthodoxe. Et il tire son autorité non seulement d'être écrit, mais *d'avoir été recueilli il y a longtemps et auprès d'illustres ancêtres aujourd'hui disparus* » (PW, p.105 ; c'est moi qui souligne). Cet exemple invite à réfléchir sur les conditions sociales de la suprématie d'une tradition écrite sur une tradition orale. Deux éléments du contexte sont ici mentionnés : l'école et l'organisation du savoir.

Le premier renvoie à une critique déjà ancienne envers Goody selon laquelle les caractères attribués à l'écriture sont en réalité liés au contexte scolaire d'apprentissage de l'écrit. C'est à Scribner et Cole qu'il revient d'avoir établi ce point de manière quasi

expérimentale en étudiant les caractéristiques cognitives des lettrés parmi les Vai du Libéria¹⁵. En effet, la coexistence de trois langues de l'écrit aux contextes d'apprentissage différents les a amenés à distinguer les « effets » de l'écriture de ceux de la scolarisation, puisque seule l'écriture de l'anglais fait l'objet d'un apprentissage scolaire, contrairement à celles du vai et de l'arabe. Leur enquête a permis de montrer par exemple que le raisonnement par syllogisme et l'aptitude à commenter verbalement ses actes sont caractéristiques d'une alphabétisation scolaire. Goody a reconnu l'apport de Scribner et Cole, mais sans en tirer toutes les conséquences puisqu'il continue de traiter de l'écriture en général.

Aussi, les potentialités que Goody assigne à l'écriture sont-elles une grille d'analyse précieuse pour les formations sociales à longue tradition scolaire. Comme l'a montré Bernard Lahire, des pratiques d'écriture aussi ordinaires que la lecture d'une carte, le recours à un calendrier ou l'usage d'une liste de courses, sont l'occasion d'un rapport distancié à la pratique¹⁶. La théorie du sens pratique de Bourdieu trouve ici ses limites avec la mise au jour de ces « ruptures avec le sens pratique » quotidiennement attestées, même en milieux populaires. À condition de ne pas faire de la scripturalisation la seule voie d'accès à l'objectivation et à la réflexivité¹⁷, l'idée selon laquelle la culture écrite scolaire peut permettre de développer un rapport distancié à la pratique est donc une hypothèse de recherche opératoire au sein d'un dispositif destiné à la valider empiriquement.

Deuxième précision apportée par Goody : le pouvoir de la version écrite tient aussi au fait qu'elle est le recueil de la parole d'anciens. L'autorité de l'écrit s'ajoute à

¹⁵ *The Psychology of Literacy*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1981.

¹⁶ *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.

¹⁷ Pour des exemples de dispositifs permettant un retour réflexif sur la pratique religieuse, même dans des sociétés largement orales, voir les essais réunis par C. Højbjerg dans le n° spécial de *Social anthropology* intitulé « Religious reflexivity », vol. 10, part 1, fév. 2002.

celle dévolue par cette société à la parole ancienne. Mais dans ce cas les usages de l'écrit ne sont-ils pas définis à l'aune de l'organisation du savoir dans laquelle ils s'insèrent ? Maurice Bloch donne des exemples de contextes où les rapports entre l'écriture et le savoir se nouent de manières différentes¹⁸. Par exemple, lorsque la Bible a été introduite à Madagascar au XIX^e siècle, elle a été assimilée à un type de savoir existant, concernant les ancêtres et transmis jusqu'alors oralement selon des procédures oratoires fixes. Le caractère écrit de ce texte est simplement apparu comme un moyen efficace de transmettre ce type de savoir. Cela a donné naissance à un genre particulier dans la littérature malgache, la transcription de l'art oratoire auquel on avait identifié la Bible. Selon Bloch, ces écrits sont régis par les mêmes règles que l'art oratoire traditionnel et seule une personne autorisée peut légitimement prétendre à ce type d'expression. Le fait qu'un discours soit écrit ne change rien au fait que pour être reconnu il doit se soumettre à des canons à la fois rhétoriques et sociaux.

Loin d'introduire d'emblée réflexivité et esprit critique, l'écriture est une pratique dont les « effets » tiennent à certaines conditions sociales, parmi lesquelles la généralisation de son usage et un mode scolaire d'apprentissage. Dès lors, au lieu de définir *a priori* le pouvoir de la lettre, il paraît plus intéressant d'examiner la variété des situations où l'écrit entre en jeu en posant qu'on ne sait pas ce que peut l'écriture.

Aïssatou MBODJ-POUYE

¹⁸ *How We Think They Think. Anthropological Approaches to Cognition, Memory and Literacy*, Boulder, Westview Press, 1998, chap. 10 «Literacy and Enlightenment».